

Comment devenir adhérent de la SAA ?

Il suffit de

1. remplir [le bulletin d'inscription](#) et de le renvoyer ,

2. Signer le [règlement](#) , et le renvoyer

3. accompagné d'un chèque du montant de l'adhésion,
pour être adhérent.
vous pouvez bien sur prendre connaissance des Statuts

La SAA se reserve le droit souverain d'accepter ou de refuser votre adhésion sans justification.

Différences entre adhérents et membres :

L'adhérent est plutôt utilisateur de services, le membre plutôt organisateur.

Tout le monde peut être adhérent. Cela est nécessaire pour participer à certaines manifestations (notamment pour des questions d'assurance).

Par contre, être membre est réservé à des aquarellistes de talent, l'admission est soumise à un dossier et à la cooptation des membres.

Ce que les adhérents ne font pas :

Les adhérents ne participent pas aux actions suivantes :

- voter aux assemblées générales
- Être membre du conseil d'administration. La SAA est formée par des aquarellistes professionnels reconnus.
- Les actions portant la mention "réservé aux membres" ; certaines expositions par exemple.

- liste non exhaustive.